



EXTRAIT

Séance du 24 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°3-

ADMINISTRATION GENERALE

**Commission locale
d'évaluation des
charges
transférées
(CLECT) :
désignation des
représentants de
la commune**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou (*à partir de la délibération n°4*), Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

Rapporteur :

M. le Maire

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Monique Labattut, conseillère municipale à Serge Peyrelongue conseiller municipal
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale (*jusqu'à la délibération n°3*)

Date de la convocation : 17 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Philippe Etcheberry, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N° 3– ADMINISTRATION GENERALE

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : désignation des représentants de la commune

M. le Maire expose :

Aux termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Cette commission élit son président et un vice-président parmi ses membres, et peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner les membres représentant la commune (un membre titulaire et un membre suppléant) auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 16 avril 2026,

- le maire ayant proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,

- désigne les membres représentant la commune (un membre titulaire et un membre suppléant) auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), comme suit :

- titulaire : Pello Etcheverry

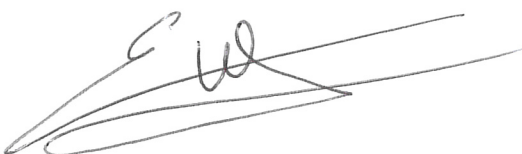
- suppléant : Jean-François Irigoyen

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme

- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

